

**Documents à fournir par le demandeur d'une " carte grise " (certificat d'immatriculation)
pour un véhicule d'occasion qui a une carte grise française**

Quand c'est une PERSONNE MORALE qui fait la demande

B. Documents de la PERSONNE MORALE

B.1. Kbis établi depuis moins de 2 ans ou **un journal d'annonces légales** datant de moins de deux ans mentionnant l'objet social, l'adresse, n° de registre officiel, le nom du responsable.

B.2. Pièce identité du responsable dont le nom figure sur le(s) document(s) officiel(s).

B. 3. Tampon (cachet) + signature sur les documents : sur cession du véhicule, sur la demande et mandat.

C. Documents concernant le VEHICULE

C.1. Carte grise ou **certificat d'immatriculation** remis par le précédent propriétaire, revêtu de la mention « vendu le + la date de la cession.... et l'heure..... », suivis de sa signature et tampon si c'est une personne morale.

C.2. Certificat de cession d'un véhicule d'occasion _ **cerfa n°15776*01**, exemplaire 2, établi et signé avec l'ancien propriétaire ou Certificat / Attestation de vente en cas d'achat aux enchères.

C.3. Contrôle technique de moins de 6 mois remis par le vendeur, **pour véhicule de plus de 4 ans** en sont exclus actuellement (au mois de novembre 2019) les motos, cyclos et véhicule sans permis).

C.4. Attestation d'assurance du véhicule

C.5. Récépissé de Déclaration d'Achat (DA) d'un véhicule d'occasion si l'achat est fait chez un professionnel de l'automobile.

C.6. Demande de Carte grise (certificat d'immatriculation) _ **cerfa n°13750*05**.

C.7. Mandat à un professionnel habilité pour de faire établir votre carte grise _ **cerfa N° 13757*03**.